



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Le conseil municipal, conformément à l'arrêté du 15 mai 2020, s'est tenu à l'Espace de Rencontre et de Loisirs, rue en Vougeot, à huis clos.

Le compte rendu du conseil municipal réuni le 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS ATTRIBUEES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de confier les délégations aux adjoints ainsi :

1^{er} adjoint MARC REBULLIOT

Finances-assurances-securité-urbanisme-environnement-agriculture-jardins communaux-gestion de l'espace de rencontre et de loisirs et du préau.

2^{ème} adjoint CHRISTIAN GORGET

Travaux - voirie-réseaux -patrimoine-cimetière- bois-

3^{ème} adjoint JEROME LORIOT

Affaires scolaires-jeunesse-informatique-relation avec les associations- fêtes et cérémonies-affaires sociales-

REPRESENTATIVITE ET COMMISSIONS

Représentants à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-NUITS:

-1 délégué titulaire : le Maire **André DALLER**

-1 délégué suppléant : le 1^{er} adjoint **Marc REBULLIOT**

Représentants au SICECO (Syndicat intercommunal d'énergie de Côte d'Or)

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé regroupant 675 communes et 18 EPCI à fiscalité propre. Opérateur de la transition énergétique en Côte-d'Or, il prend des décisions majeures concernant l'aménagement du TERRITOIRE (réseaux, énergie) et l'efficacité énergétique.

1 Délégué titulaire : M. **Bernard CHAPUIS**

1 Délégué suppléant : M. **Thierry BINSSE**

Désignation du correspondant DEFENSE

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Ses missions s'articulent autour de trois axes, La politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine

Conseiller désigné : M. **Bernard CHAPUIS**

Désignation d'un conseiller municipal pour signature d'un DOCUMENT D'URBANISME

Le maire ne peut signer un arrêté d'urbanisme lorsqu'il est intéressé au projet pour lui ou un membre de sa famille. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour désigner un de ses membres pour prendre la décision (elle sera valable pour tout son mandat). Un adjoint ayant une délégation ne peut signer. Article L442-7 du code de l'urbanisme.

Mme **Cécile GENTIL**, conseillère municipale, accepte de remplir cette mission.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres : le maire, Président, et 6 commissaires. Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal**. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Les commissions administratives de révision des listes électorales ont été supprimées depuis le 10 janvier 2019 à l'issue de la dernière révision. Dorénavant, pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle des listes électorales est constituée comme suit :

-un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de ladite commission pris dans l'ordre du tableau. (Le maire et les adjoints ne peuvent siéger dans cette commission).

-un délégué désigné par le Préfet,

-un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance

Conseiller désigné : M. **Bernard CHAPUIS**

COMMISSION RPI – CONSEIL D'ECOLE

La commune est représentée au sein du conseil d'école par le maire et un conseiller municipal.

2 Titulaires : **André DALLER- Jérôme LORiot**

2 Suppléants : **Séverine POUGET-Hélène AFONSO JACO**

COMMISSIONS MUNICIPALES

Rôle de la commission

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Toutes ces commissions sont présidées par le maire.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATIONS

Le Maire

3 titulaires : Christian GORGET- Marc REBULLIOT- Philippe GEAY

3 suppléants : Delphine DE FORNEL- Nicolas VIGNAUD- Ludivine FANRINHA

COMMISSION DES FINANCES

Vice-président : Marc REBULLIOT

Membres : Christian GORGET-Jérôme LORiot-Cécile GENTIL-Bernard CHAPUIS

COMMISSION TRAVAUX

Vice-président : Christian GORGET

Membres : Bernard CHAPUIS- Delphine DE FORNEL- Philippe GEAY-Thierry BINSSE

COMMISSION ATTRIBUTION DES LOCATIFS

André DALLER-Jérôme LORiot-Marc REBULLIOT- Christian GORGET - Thierry BINSSE- Hélène AFONSO JACO- Ludivine FANRINHA

COMMISSION GESTION DU CIMETIERE

Vice-président : Christian GORGET-Expert : Marie-Pierre LAVOILLOTTE

Membres : Nicolas VIGNAUD- Florence LEDOUX

COMMISSION DES BOIS

Vice-président : Christian GORGET - Expert : Dominique VUILLEMIN-

Membres : Delphine DE FORNEL- Marc REBULLIOT- Nicolas VIGNAUD

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Vice-présidente : Florence LEDOUX

Membres : le conseil municipal au complet

COMMISSION COMMUNICATION

Le Maire André DALLER

Membres : Thierry BINSSE- Julie GENCE-

Cette commission sera ouverte aux habitants

COMMISSION ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS

Vice-président : Marc REBULLIOT

Membres : Cécile GENTIL- Christian GORGET- Delphine DE FORNEL- Bernard CHAPUIS

Cette commission sera ouverte aux habitants

COMMISSION DES JEUNES

Vice-président : Jérôme LORiot

Membres : Séverine POUGET- Ludivine FANRINHA- Nicolas VIGNAUD- Julie GENCE-

Cette commission sera ouverte aux habitants

Gestion des locations de l'ERL et du préau

Le contrat de M. FENU arrivant à son terme, il est décidé de confier la mission de location de l'ERL et du préau à notre secrétaire de mairie Sandrine CHAMPAGNE, en augmentant son temps de travail de 3h par semaine. Soit 26h 30 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2020.

Questions diverses :

-COVID 19

La distribution de masques aux habitants est terminée.

L'état d'urgence court **jusqu'au 23 juillet**.

Une seconde phase progressive de déconfinement est mise en place **jusqu'au 22 juin**. Notre département est maintenant en zone verte. « Les mesures barrières, et en particulier la distanciation d'un mètre entre les personnes doivent être appliquées en tout lieu et en toute circonstance ».

Les rassemblements de plus de 10 personnes « sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public » sont interdits. Les déplacements à plus de 100 km sont dorénavant autorisés.

-ARRETE MUNICIPAL

L'arrêté municipal du 6 mai 2020, portant interdiction d'utilisation provisoire des salles municipales et des équipements sportifs, précisant que les accès aux zones de jeux pour enfants et à la zone de loisirs sont interdits, **est toujours en vigueur**. Les personnes ou associations qui ont réservé la salle ou le préau pour le mois de juillet sont invitées à revoir leurs projets.

-RPI

Les écoles de notre RPI ont repris **le 14 mai 2020**, de façon progressive : le CM2 à Barges (2 x 11 élèves), le CP à Saulon-Centre (2x 8 élèves), et la classe de Grande Section en maternelle à Layer 9 élèves. Les uns vont en classe le lundi et le mardi, les autres le jeudi et le vendredi, dans le respect du **protocole sanitaire**. Le périscolaire fonctionne (cantine et garderie). Les transports scolaires fonctionnent également. Les enfants dont **le père et la mère** sont « personnel prioritaire », sont accueillis sur les 4 jours quel que soit le niveau. **Depuis le 25 mai** les élèves de CEI, CE2 et CM1 sont scolarisés 1 jour par semaine. Une incertitude demeure quant à la reprise de l'école pour les PS et MS de maternelle. Les parents peuvent garder leurs enfants à la maison s'ils le souhaitent. A partir **du 8 juin** nous disposerons d'un enseignant remplaçant, ce qui va permettre aux élèves de CE1 CE2 et CM1 d'avoir deux jours de classe par semaine.

-TRAVAUX

Balayage des rues le **3 juin**. (PERRBAL)

Electricité (éclairage à la cuisine de l'ERL reprise suite aux dégâts occasionnés par les inondations) SONELEC
Changement des fenêtres de la bibliothèque **en juillet**. (NATURES ET FENETRES)

Pose de hottes aspirantes dans 2 logements **en juin**. (CUISINELLA)

Peinture extérieure pour logements communaux. (Daniel LABALTE)

Rampe d'accès à la mairie et dévoiement tubes gaz **en octobre** (accord subvention) JANIN BTP/ PEDRON

Trottoirs route de Dijon (accord subvention du département)- groupement avec Saulon-la-Rue.

Travaux qui seront réalisés par l'entreprise Roger MARTIN.

En attente :

Remplacement de la passerelle vers pont de l'église (en attente de réponse à notre demande de subvention)

SICECO : en attente d'informations,

* Changement de points lumineux

* Enfouissement réseaux rue de la poterie et des 4 vents

La traditionnelle matinée de désherbage est fixée au 27 juin 2020.

-14 JUILLET, QUE FAIT-ON ?

Considérant la situation sanitaire en France, il est impossible d'organiser le 14 juillet comme habituellement. Une décision sera prise au cours de la prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est levée à 22h 30. **Le prochain conseil est fixé au vendredi 3 juillet à 20h**